

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-027SEANCE DU **JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 18	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Héléne BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Daniel DAMMERY pouvoir à Chantal BOISNIER, Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Héléne BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Héléne BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETARE DE SEANCE : Eric MAUCORT

Convention avec la Compagnie La Générale des Mômes pour l'année 2024

Outre ses créations, la compagnie La Générale des Mômes met en œuvre une politique de diffusion culturelle dans le domaine du jeune public, comprenant :

- Une programmation jeune public constituée de 6 spectacles répartis sur l'ensemble de l'année scolaire au théâtre d'Avoine ;
- Le festival Confluences, aux vacances de Toussaint.

La Ville de Chinon soutient la programmation jeune public, les créations et les actions de médiation réalisées par la compagnie La Générale des Mômes.

La présente convention a pour objet de définir le cadre juridique, technique et financier des relations entre la Ville de Chinon et la compagnie pour 2024.

La compagnie La Générale des Mômes s'engage :

- A accueillir les classes des écoles de Chinon dans le cadre de sa programmation annuelle, à prendre en charge le coût des transports et la logistique des spectacles ;
- A proposer le spectacle du mois de décembre en priorité aux écoles de Chinon, et plus spécifiquement à la tranche d'âge 3/6 ans ;
- A organiser, dans le cadre du festival Confluences, 2 spectacles dans la salle de l'Espace Rabelais.

En contrepartie la Ville de Chinon, au vu du bilan 2023 de la compagnie, de son budget prévisionnel et de ses projets pour l'année 2024, versera une subvention ordinaire de 12 800 € à la Compagnie La Générale des Mômes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- AUTORISE M. Le Maire ou M. DUCHESNE, Adjoint délégué à la culture à signer la convention entre la Ville de Chinon et La Compagnie la Générale des Mômes.

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.